



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de l'affaire**  
Nombre de présents : 22  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 30

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi deux octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe.

**OBJET**

**Affaire n°2018-153**  
**RENOVATION URBAINE DES  
QUARTIERS LEPERVANCHE,  
VERGES ET VOIE TRIOMPHALE  
APPROBATION DU COMPTE RENDU  
ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2017**

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Bibi Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 24 septembre 2018 et affichée le 25 septembre 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **16 OCT. 2018**

**LE MAIRE**

**Absents représentés** : M. Jean-Claude Maillot 7<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe), M. Jean-Paul Babef (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Karine Mounien (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Catherine Gossard (par Mme Sonia Bitaut), M. Brandon Incana (par M. Romuald Tanguy), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe) Mme Mikaëla Latra (par M. Wilfrid Cerveaux 10<sup>ème</sup> adjoint), M. Hary Auber (par Mme Karine Infante).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Mémouna Patel à 17h10.

**Départ (s) en cours de séance** : M. Patrick Jardinot à 17h10, Mme Valérie Auber à 17h10, Mme Bibi Fatima Anli à 18h15, Mme Dorisca Tiburce à 18h45, M. Ludovic Latra à 18h46, Mme Brigitte Laurestant (de 18h46 à 18h54).

**Absent (s)** : Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Cala M'Rhéhoury 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Sergio Erapa 9<sup>ème</sup> adjoint, Mme Dalila Mahé.

  
**OLIVIER HOARAU**

.....  
.....

Affaire n°2018-153

**RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE,  
VERGES ET VOIE TRIOMPHALE  
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** la délibération n°2011-018 du 24 février 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé la désignation du concessionnaire, le traité de concession d'aménagement et le montant de la participation communale;

**Vu** le traité de concession d'aménagement signé le 17 mai 2011 entre la ville et la SHLMR et reçu en Préfecture le 19 mai suivant;

**Vu** la délibération n°2011-114 du 25 août 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention d'avance de trésorerie à la concession d'aménagement;

**Vu** la convention d'avance de trésorerie signé le 17 octobre 2011 et reçu en Préfecture le 20 octobre suivant;

**Vu** la délibération n°2013-018 du 28 février 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession;

**Vu** l'avenant n°1 au traité de concession signé le 2 mai 2013 et reçu en Préfecture le 22 mai suivant;

**Vu** la délibération n°2015-092 du 04 août 2015 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2013;

**Vu** le CRAC 2011-2013 signé le 07 septembre 2015, reçu en Préfecture le 07 septembre suivant;

**Vu** la délibération n°2016-045 du 05 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'avenant n°2 au traité de concession;

**Vu** l'avenant n°2 au traité de concession en date du 10 juin 2016 et reçu en Préfecture le 29 juin suivant;

**Vu** la délibération n°2016-132 du 6 septembre 2016 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2014;

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018



ID : 974-219740073-20181002-DL\_021018\_153-DE

**Vu** le CRAC 2014 signé le 11 octobre 2016, reçu en Préfecture le 18 novembre suivant ;

**Vu** la délibération n°2017-068 du 06 juin 2017 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le CRAC 2015 signé le 28 février 2018, reçu en Préfecture le 02 mars 2018 ;

**Vu** la délibération n°2017-122 du 07 novembre 2017 approuvant le compte-rendu annuel d'activité, arrêté au 31 décembre 2016 et l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie;

**Vu** le CRAC 2016 signé le 28 février 2018, reçu en Préfecture le 07 mars 2018 ;

**Vu** l'avenant n°3 au traité de concession en date du 20 mars 2018 et reçu en Préfecture le 21 mars suivant ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux - Environnement » du 19 septembre 2018 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du 2 octobre 2018 relatif au CRAC 2017 du projet de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale ;

**Considérant** l'article 26 du traité de concession par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité soumis à l'approbation du conseil municipal ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le CRAC 2017 du traité de concession de l'opération « Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale » et notamment les points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2017 ;
- les objectifs et le budget prévisionnel de l'année 2018 ;
- le bilan financier global actualisé soit 18 587 053 € HT;
- La participation globale actualisée de la commune à l'opération de 4 794 524 € HT,
- La participation de la Commune au titre de l'année 2018, sous forme d'avance, à 500 000 €;
- L'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie.

**Article 2 :** d'autoriser Le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Olivier HOARAU